

Un projet de lotissement de logements HLM que le maire de CHASSORS avait bien caché à ses administrés!

Il semble que même que les vendeurs des terrains concernés n'aient pas eu connaissance du contenu du projet, pourtant déjà bien avancé...

Le promoteur qui doit acheter les terrains et faire construire les maisons est venu présenter son projet lors de la réunion de conseil municipal du **mercredi 30 juin 2021** où j'étais présente, pensant, au vu de l'ordre du jour publié « *présentation d'un projet immobilier à LUCHAC - route de Sigogne* » qu'il s'agissait de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne épicerie, acheté par la commune.

Mais la surprise fut de taille.

Il s'agit en fait d'un projet de construction de 31 maisons prévu au 26, route de Sigogne à Luchac en plein cœur du village en bordure de la RD15.

Ces 31 maisons, édifiées sur une superficie d'un peu plus d'un hectare seront des logements sociaux, gérés par l'OPHLM et destinés à la location pour des personnes à revenus modestes.

Cet ensemble de 31 constructions (de 30 à 80 m², avec des loyers de 300 à 600 €, selon les dires du représentant de la société chargée du projet), concentré sur une superficie très réduite, comprise à proximité de plusieurs maison déjà existantes, devrait comprendre également un terrain de pétanque, un espace barbecue, des espaces verts, des parkings et de la voirie.

C'est bien la commune qui devra prendre en charge tout l'entretien de ces espaces ainsi qu'assumer tout ce qui découle des obligations liées à l'arrivée d'environ 60 à 80 personnes sur notre territoire.

Rappelons un point important : **notre commune n'est absolument pas concernée par l'article 55 de la loi SRU qui prévoit un minimum de logements sociaux sur certaines communes. Cet argument ne pourrait donc pas justifier un tel projet.**

Pendant que certaines communes, tenues par cette obligation, freinent un maximum pour se conformer à la loi, CHASSORS se distingue.

Précisons qu'**aucune information n'a été faite auprès des administrés** et plus particulièrement des riverains de la Route de Sigogne, directement concernés.

Mr le Maire n'apas jugé utile de communiquer sur le projet. Il s'agit là d'un manque total de démocratie, dont notre Maire semble ignorer les fondements même. Mais son implication dans la dernière campagne pour les élections départementales permet de mieux comprendre pourquoi ce sujet n'a été abordé en conseil que le 30 juin.

J'ai donc décidé de communiquer sur le sujet. Toutes les personnes que j'ai pu contactées ignorait ce qui se tramait près de chez eux.

On sait que de nombreux inconvénients vont découler de ce projet s'il voit le jour (*assainissement déjà saturé, une nouvelle lagune doit être construite, sans doute sur Villeneuve aux dires du Maire, dangerosité avec la sortie directe de nombreux véhicules sur la RD15 où la vitesse est habituellement largement au dessus de 50 km/h, coût pour la collectivité qui va devoir assumer l'entretien, intensification de la circulation sur la route de Sigogne compte tenu des sens interdits*

posés sur plusieurs routes de la commune qui obligent les véhicules à passer sur cet axe, nuisances sonores,)

Et quels avantages pour la commune? **Aucun**, si ce n'est l'argument avancé par Mr VERGER d'une « éventuelle » arrivée d'enfants pour notre école, ce qui ne serait que très limité compte tenu qu'une partie des logements ne comportent qu'une seule chambre.

Lors de la présentation très édulcorée et à la limite quelque peu utopique du projet lors du conseil municipal du 30 juin par le représentant du promoteur, (*entre papillons, petits oiseaux, odeurs des bois*), silence quasi total des élus ; tout le monde semblait adhérer sans poser de questions, sans avoir connaissance de l'ensemble des éléments du dossier... (qui ne dit mot consent!).

Il faut toutefois relever, qu'au contraire de l'enthousiasme exprimé par notre nouveau 4ème adjoint, Mr SABATER, notre 1ère adjointe, Nathalie DAUNAS a fait part de manière claire aux personnes présentes, toute sa réticence et ses réserves sur un tel projet, tout en déclarant néanmoins qu'elle ne s'y opposerait pas. Dommage !

Alors qu'en pensent les Capsortiens? Ce projet vous paraît il raisonnable pour votre commune ? Voulez vous laisser s'installer ce lotissement de logements sociaux sur notre village sans mot dire?

Souhaitez vous en assumer les coûts au détriment de l'entretien de nos routes, voir se dégrader notre environnement, notre qualité de vie?

Est il besoin de rappeler que ces logements, exonérés de taxe foncière ne rapporteront absolument rien à notre commune. Quant à la taxe d'habitation, il n'y en aura pas non plus. Ce sont donc les autres contribuables qui vont devoir assumer l'ensemble des charges dues par la collectivité.

Aucun commerce sur notre commune, donc aucun impact positif de ce côté là non plus.

Nous avons le droit, nous, administrés, contribuables, habitants de Chassors, d'obtenir plus d'informations de la part de notre Maire et de pouvoir avoir des réponses à nos questions avant que ce projet soit devenu définitif et entériné par nos élus ?

Il nous appartient de réagir avant qu'il ne soit trop tard, car tout va se jouer dans les prochains jours.

Monsieur le maire est il prêt à assumer une information digne de ce nom en présentant à ses administrés l'ensemble des documents du projet et de répondre aux questions légitimes que ces derniers seraient amenés à lui poser lors d'une réunion publique?

Nous avons gardé en mémoire son slogan des élections 2020: «"LA PRIORITÉ POUR NOUS, C'EST VOUS" ». À lui de nous le prouver.